

SEANCE DU 5 JUILLET 2012

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	13
- votants :	16

L'an deux mille douze, le cinq juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Françoise PERON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2012.

Présents : Françoise PERON, Henri KEROUEDAN, Brigitte LE BRAS, Monique SALAÛN-LE BAUT, Thérèse DOURMAP, Nicolas LE MOAL, Philippe KERDRAON, Jacques MEVEL, Françoise DAUTREME, Danièle QUEMENEUR, Yann CREISMEAS, Véronique FRAGNI, Monique DRILLET, Marie Line MAHE

Absents : Bernard KERDONCUFF, Pierre CAMBON

absents sans procuration : Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN

Procurations :

Thérèse DOURMAP pour Yann CREISMEAS (*retardée par une autre réunion*)

Nicolas LE MOAL pour Françoise PERON (*retardé pour raisons professionnelles*)

Bernard KERDONCUFF pour Philippe KERDRAON

Pierre CAMBON pour Françoise DAUTREME

Secrétaire de séance : Yann CREISMEAS

Ordre du jour :

→ Marché Salle Polyvalente : approbation des dernières décisions de la CAO

→ Marché Circulations douces-route du Menhir

→ Marché Mairie Nouvelle

→ Subvention exceptionnelle pour le Centre Nautique de Moulin-Mer à l'occasion des manifestations organisées pour les 50 ans du Centre

→ Finances : renouvellement annuel de la ligne de trésorerie

→ Personnel Communal :

-Renouvellement de CAE

-créations et suppressions de postes suite aux examens professionnels

→ Affaires diverses – information.

-Rapport sur l'Eau et l'Assainissement 2011

-information sur la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif

Françoise PERON ouvre la séance du Conseil Municipal, après avoir vérifié que le quorum était atteint. Le compte rendu de la dernière séance est validé.

Deux ajouts sont proposés à l'ordre du jour :

→ Appel à projets du Conseil Régional de Bretagne : « soutenir les dynamiques de prévention pour la santé des jeunes en Bretagne » ;

→ Modification des délégations à compter du 01/08.2012

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX « CREATION DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE » : APPROBATION DES DECISIONS DE LA CAO : ATTRIBUTION DU LOT 6 « BARDAGE »

Rappel de la procédure suivie :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été présenté aux Elus le 31 janvier 2012 par l'équipe du COLLECTIF D'ARCHITECTES. Ceci a marqué la fin de la phase « étude » du dossier. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 mars 2012 dans le Télégramme, l'Ouest-France et sur la plateforme « bretagne-marchespublics.com ». La date limite de réception des offres a été fixée au 13 avril 2012.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jour même pour l'ouverture des plis. Plusieurs offres conformes ont été reçues pour chaque lot, à l'exception du lot 6 BARDAGE pour lequel aucune offre n'a été reçue.

La réunion de la CAO consacrée à l'analyse des offres a eu lieu le 11 mai 2012. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de déclarer infructueux le lot 6 BARDAGE qui a donc été relancé le 15 mai 2012. La date limite de réception des offres a été fixée au 13 juin 2012. Deux offres ont été reçues en Mairie. La CAO s'est réunie pour l'ouverture des plis le 19 juin 2012. L'analyse a été effectuée en Commission d'Appel d'Offres le 4 juillet.

La CAO a retenu la candidature de l'Entreprise BIHANNIC pour un montant de 139 824,67 € HT.

Tous les lots sont donc attribués.

Compte tenu de cette dernière décision, l'attribution des lots se présente selon la synthèse suivante :

lots	Estimatif	Entreprises retenues	Offre de base + options HT	Lot attribué HT :
1 Démolition	28 000 €	LIZIARD	13 100,00 €	13 100,00 €
2 Terrassement - VRD	79 000 €	LAGADEC	50 905,00 €	50 905,00 €
3 Gros-œuvre	451 000 €	MARIN	464 110,81 €	464 110,81 €
4 Charpente	19 000 €	EMG	26 868,00 €	26 868,00 €
5 Etanchéité - couverture	93 000 €	SMAC	116 081,80 €	116 081,80 €
6 bardage	240 000 €	BIHANNIC	139 824,67 €	139 824,67 €
7 Menuiseries extérieures	65 000 €	BRITALU	71 378,74 €	71 378,74 €
8 Serrurerie	61 000 €	BP METAL	76 753,50 €	76 753,50 €
9 Plâtrerie	65 000 €	KERDREUX GARLATTI	75 001,17 €	75 001,17 €
10 Plafonds suspendus	25 000 €	LE GALL	15 897,44 €	15 897,44 €
11 Menuiseries bois	155 000 €	JOURT	161 131,36 € 1 668,92 €	164 671,78 €
12 Revêtements de sols	50 000 €	KERDREUX GARLATTI	55 149,85€	55 149,85€
13 Electricité	65 000 €	BLEUNVEN MONOT	54 035,48 €	54 035,48 €
14 Plomberie – chauffage,	175 000 €	LE BOHEC	184 994,96 €	184 994,96 €
15 Peinture	45 000 €	LE BARON - BEAUDOUARD	37 371,28 €	37 371,28 €
16 Ascenseur	20 000 €	KONE	26 000,00 €	26 000,00 €
17 sonorisation	28 000 €	LUNISON	28 871,00 €	28 871,00 €
Montant global des lots attribués	1 664 000,00 €		1 610 015,48 €	1 610 015,48 €

Le débat s'engage :

Monique DRILLET considère que c'est un beau projet, mais d'un coût trop important par rapport à ce qui avait été évalué par le Bureau d'Etudes YK CONSEIL. Elle souhaite que le budget de fonctionnement soit à la hauteur pour une utilisation optimale du nouvel équipement.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 15 voix pour, 1 abstention (Monique DRILLET), 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) :

- approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces de marché.

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX « CHEMINEMENTS DOUX - ROUTE DU MENHIR CAMEN » : APPROBATION DES DECISIONS DE LA CAO :

Rappel de la procédure suivie :

L'objet du programme de travaux consiste en un aménagement de sécurité de la route du Menhir en direction de Camen, afin de sécuriser la circulation des piétons et autres usagers en circulation douce. Il est prévu de prolonger le trottoir en direction de Camen et de créer, si possible, une piste cyclable. Des aménagements de chaussée destinés à ralentir les véhicules sont également prévus.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été présenté aux Elus en avril 2012 par l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de A3 PAYSAGES et de B3I. Ceci a marqué la fin de la phase « étude » du dossier. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 5 mai 2012 sur le site de l'AMF. La date limite de réception des offres a été fixée au 31 mai 2012.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 8 juin 2012 pour l'ouverture des plis.

4 offres conformes ont été reçues. L'analyse des offres a eu lieu lors de la CAO du 4 juillet 2012.

Compte tenu du montant élevé des différentes offres, les Membres de la CAO ont décidé d'engager des négociations avec chacun des 4 candidats sur un programme de travaux réduit. Les priorités sont identifiées :

-sécuriser le cheminement des piétons ;

-limiter la vitesse des véhicules.

La CAO a donc décidé de retenir, dans un programme de travaux « allégé », les travaux suivants :

-prolongation du trottoir dans le sens de la descente ;

-aménagements de sécurité sur la chaussée.

Le reste du programme initial (piste cyclable montante) sera reporté à un exercice budgétaire ultérieur.

Après en avoir débattu, les Membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), approuvent les choix de la CAO et la demande faite à l'équipe de maîtrise d'œuvre de mener des négociations avec les 4 candidats ayant répondu à l'avis d'appel public à concurrence.

MARCHE MAIRIE NOUVELLE : APPROBATION DE LA DECISION DE LA CAO CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU LOT n° 6B « BARDAGE »

Rappel de l'ensemble de la procédure suivie :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été présenté aux Elus par l'Equipe A3 ARGOUARC'H ARCHITECTES ASSOCIES, le 27 septembre 2011. Ceci a marqué la fin de la phase « étude » de ce dossier. Le 21 octobre 2011, l'avis d'appel public à la concurrence a été lancé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (marché sur procédure adaptée) concernant les travaux de réhabilitation - construction du bâtiment. Le marché a été publié dans le Télégramme, l'Ouest-France, ainsi que sur la plateforme de marchés « bretagne-marchespublics.com ». La date limite de réception des offres a été fixée au 25 novembre 2011.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 novembre 2011 pour l'ouverture des plis. Elle s'est réunie à nouveau le 17 janvier 2012 afin d'analyser les offres. A l'issue de cette réunion, il a été décidé :

-de déclarer infructueux les lots 3 et 11 ;

-d'engager des négociations avec les entreprises ayant déposé des offres pour les autres lots.

La CAO s'est réunie à nouveau le 13 mars 2012. A cette occasion, il a été décidé :

-de déclarer infructueux le lot 6 et de le scinder en un lot 6A SERRURERIE et un lot 6B BARDAGE ;

-d'attribuer les lots sur lesquels la négociation était arrivée à son terme. Ces attributions ont été formalisées lors du Conseil Municipal du 27 mars 2012

Lors de la réunion de la CAO du 13 avril 2012 :

- les négociations concernant le lot 8 MENUISERIES INTERIEURES et le lot 14 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE sont arrivées à leur terme. La CAO a donc pu prendre une décision.
- les offres reçues pour le lot 3 COUVERTURE et le lot 11 PEINTURE NETTOYAGE, qui avaient été relancés, ont été ouvertes.

La CAO du 11 mai 2012 était consacrée à l'ouverture des plis pour le lot 6A SERRURERIE et le lot 6B BARDAGE, qui avaient été relancés.

Le 25 mai 2012, la CAO s'est réunie pour analyse des offres. A cette occasion :

- le lot 6A a pu être attribué ;
- le lot 6B, infructueux, a dû être à nouveau relancé ;
- le lot 3 a été attribué ;
- le lot 11 a été attribué.

A cette date, tous les lots avaient fait l'objet d'une décision d'attribution par la CAO, à l'exception du lot 6B BARDAGE.

Le lot 6B BARDAGE a été relancé pour la seconde fois le 29 mai 2012. La date limite de réception des offres a été fixée au 27 juin 2012. A cette date, aucune offre n'était parvenue en Mairie.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 juillet 2012, s'est penchée sur le résultat à nouveau infructueux de la relance de l'appel d'offres. Les Membres de la CAO ont décidé de charger l'équipe de maîtrise d'œuvre de contacter directement des entreprises compétentes pour répondre à la commande de la Commune. Il s'agit de fournir et poser le bardage métallique destiné à habiller le pignon principal de la future Mairie. Ce bardage sera découpé pour reproduire le dessin original de l'artiste brodeur Pascal JAOUEN. Dans l'attente, le lot 6B reste infructueux.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 14 voix pour, 2 contre (Monique DRILLET et Marie-Line MAHE opposées au projet), 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) :

- approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces de marché.

MARCHE MAIRIE NOUVELLE :

AVENANTS AU LOT n°1 « TERRASSENT-VRD-DEMOLITIONS-GROS ŒUVRE »

APPROBATION DE LA DECISION DE LA CAO

La Commission d'Appel d'Offres est réunie pour se prononcer sur un avenant positif supérieur à 5% sur le **lot n°1 « Terrassement-VRD-démolitions-gros oeuvre »** (Entreprise CRENN) au marché de travaux « réhabilitation-extension bâtiment Mairie Nouvelle ».

Cet avenant est motivé par des travaux complémentaires de désamiantage.

Montant initial :	378 232,61 € HT
Plus value :	+ 23 144,68 € HT
TOTAL :	401 377,29 € HT

Par ailleurs, un avenant négatif inférieur à 5% correspondant à une moins-value de 908,05 € HT est également proposé. Il correspond à la suppression de certains travaux de démolition et au fait que l'entreprise n'aura pas besoin de louer un bungalow bureau de chantier :

Montant initial :	401 377,29 € HT
Plus value :	- 908,05 € HT
TOTAL :	400 469,24 € HT

Le marché correspondant au **lot n°1 « Terrassement-VRD-démolitions-gros oeuvre »** se trouve donc porté à la somme de : **400 469,24 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 13 voix pour, 1 abstention (Yann CREISMEAS), 2 voix contre (Monique DRILLET et Marie-Line MAHE), 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) :

- approuve les deux avenants décidés en Commission d'Appel d'Offres ;
- autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces correspondant.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE NAUTIQUE DE MOULIN-MER A L'OCCASION DES MANIFESTATIONS ORGANISEES POUR LES 50 ANS DU CENTRE

Du 2 au 7 juillet 2012, le Centre Nautique organise une série de manifestations retraçant les 50 ans d'histoire de l'équipement et des classes de mer en France. Le public est convié à l'exposition, ainsi qu'à des balades en mer. La Direction du Centre et l'Association Dom Bosco, titulaire de la délégation de service public de la CCPLD, ont sollicité la Commune pour une aide dans le cadre de l'organisation des manifestations de l'anniversaire du Centre Nautique.

Françoise PERON propose une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) accorde une subvention de 1000 € au Centre Nautique.

FINANCES : **RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA LIGNE DE TRESORERIE 2012-2013**

La ligne de trésorerie du Budget Communal arrive à échéance le 24 août 2012. Il est nécessaire de délibérer afin de la renouveler pour une nouvelle période d'un an.

Cette ligne de trésorerie est plafonnée à 400 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT et François-René JOURDROUIN) :

- décide de reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € accordée à la Commune par la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère aux conditions de l'institution en vigueur ;
- confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Maire pour la signature du contrat de prêt, l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées, le déblocage et le remboursement des fonds correspondant.

La ligne de trésorerie nécessite une reconduction expresse annuelle du Conseil Municipal.

PERSONNEL COMMUNAL : SERVICE PERISCOLAIRE **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AIDE C.A.E.-C.U.I.**

Les effectifs scolaires de la Rentrée 2012-2013 restant constants, les besoins du Service Périscolaire resteront identiques. La Commune compte deux postes CAE-CUI aidés. L'un d'entre eux arrive à échéance au 31 août 2012. Il y a donc lieu de demander son renouvellement. Il s'agit d'un poste à temps non-complet à raison de 21h hebdomadaires.

Les services de Pôle Emploi ont été saisis de cette demande.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT et François-René JOURDROUIN), sollicite le renouvellement du contrat CAE-CUI arrivant à échéance le 31 août 2012.

PERSONNEL COMMUNAL : SERVICE PERISCOLAIRE **CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES A COMPTER DU 01/10.2012** **SUITE AUX EXAMENS PROFESSIONNELS**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la publication le 26 juin 2012 de la liste des admis à l'examen professionnel d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe qui atteste l'inscription de 4 agents appartenant au Personnel Communal de LOGONNA, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression des emplois suivants :

- Service Périscolaire : Adjoint technique de 2^e cl, temps complet ;
- Service Périscolaire : Adjoint technique de 2^e cl, temps non-complet (30/35) ;
- Service Périscolaire : Adjoint technique de 2^e cl, temps non-complet (28/35) ;
- Services Périscolaire et Espaces verts (partagé) : Adjoint technique de 2^e cl, temps complet ;

La création des emplois suivants :

- Service Périscolaire : Adjoint technique de 1^{ère} cl, temps complet ;
- Service Périscolaire : Adjoint technique de 1^{ère} cl, temps non-complet (30/35) ;
- Service Périscolaire : Adjoint technique de 1^{ère} cl, temps non-complet (28/35) ;
- Services Périscolaire et Espaces verts (partagé) : Adjoint technique de 1^{ère} cl, temps complet ;

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT et François-René JOURDROUIN) : :

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois, à compter du 1^{er} octobre 2012, sous réserve de l'avis qui sera rendu par le CTP qui se réunira le 28/09.12 :

SERVICE PERISCOLAIRE							
EMPLOI	effectif	CATEGORIE	Ancien grade		Nouveau grade		Durée hebdomadaire
Responsable service Périscolairer	1	C	Adjoint 2 ^{ème} cl	tech	Adjoint 1 ^{ère} cl	tech	TC
Agent d'accueil Périscolaire	1	C	Adjoint 2 ^{ème} cl	tech	Adjoint 1 ^{ère} cl	tech	TNC 30/35
Agent d'accueil Périscolaire	1	C	Adjoint 2 ^{ème} cl	tech	Adjoint 1 ^{ère} cl	tech	TNC 28/35
Agent d'accueil Périscolaire (+espaces verts)	1	C	Adjoint 2 ^{ème} cl	tech	Adjoint 1 ^{ère} cl	tech	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE :

REPONSE A L'APPEL A PROJET DU CONSEIL REGIONAL « SOUTENIR LES DYNAMIQUES DE PREVENTION SANTE POUR LES JEUNES EN BRETAGNE »

Le service intercommunal créé pour la coordination des politiques « Enfance-Jeunesse » de 5 des communes du Canton de Daoulas existe depuis avril 2012. Il est géré par un Comité de Pilotage des Elus et travaille en lien avec un Comité Technique regroupant les différents organismes concernés.

Le Coordonnateur a déjà mis en place un certain nombre d'actions. Notamment, il travaille sur la réponse à un appel à projet lancé par le Conseil Régional de Bretagne : « soutenir les dynamiques de prévention santé pour les jeunes en Bretagne ».

Françoise PERON propose au Conseil de solliciter l'aide de la Région, à travers cet appel à projet, pour améliorer la prévention-santé en faveur des jeunes. Les actions et le budget correspondant sont en cours d'élaboration. Le dossier complet sera transmis au Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT et François-René JOURDROUIN) décide de :

- répondre à l'appel à projet lancé par le Conseil Régional de Bretagne ;
- charge le coordonateur « Enfance-Jeunesse » de monter le dossier complet ;
- sollicite l'aide de la Région telle que définie dans cet appel à projet.

SUSPENSION DE LA DELEGATION CONSENTIE A LA CONSEILLERE DELEGUEE « COMMUNICATION » A COMPTER DU 01/08.2012

Françoise PERON explique au Conseil que la délégation « Communication » va être suspendue à compter du 1^{er} août 2012. Elle passe la parole à Danièle QUEMENEUR, titulaire de la délégation, qui explique que ses impératifs professionnels du moment sont trop prenants pour lui permettre de se consacrer comme elle le souhaiterait aux affaires de la Commune. Elle préfère donc voir suspendre sa délégation.

L'indemnité de fonction correspondante ne sera donc plus versée à compter du 1^{er} août 2012, et ce durant la période pendant laquelle la délégation « communication » n'aura pas de nouvel Elu de référence.

La délégation « Communication » sera rétablie par délibération expresse, dans un délai non précisé. Le conseiller-délégué sera nommé par arrêté du Maire.

Après en avoir débattu, le Conseil décide, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT et François-René JOURDROUIN) :

-de suspendre la délégation « Communication » à compter du 1^{er} août 2012.

AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS

Rapport sur l'Eau et l'Assainissement 2011 :

Le rapport sur l'Eau et l'Assainissement est expliqué aux Membres du Conseil. Le point est fait sur les chiffres clé de la gestion, sur les travaux de l'année et ceux projetés. Ce dossier ne fait pas l'objet d'un vote. Le rapport est transmis aux organismes compétents en matière d'eau et d'assainissement.

Modification des conditions de collectes des ordures ménagères et du tri sélectif :

La CCPLD fait évoluer son service à compter de septembre 2012. Une réunion d'information du public a eu lieu. Les bacs ont été distribués aux personnes qui les avaient commandés. Les habitants qui n'ont pas reçu l'information doivent s'adresser à la CCPLD pour acheter leurs nouveaux bacs. Les personnes à mobilité réduite, ou sans véhicules, qui ne peuvent pas se déplacer à Landerneau pour retirer leur matériel, doivent se faire connaître en Mairie.

15 juillet 2012 : rassemblement des yoles à Pors-Beac'h :

Dans le cadre des fêtes maritimes de Brest 2012 « les Tonnerres de Brest », LOGONNA sera port-escale et site d'une fête organisée en partenariat Commune-Associations. Au programme : chorale, fanfare, feu d'artifice, exposition, restauration et fest-noz.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire

Françoise PERON

Le Secrétaire de Séance

Yann CREISMEAS